

Nos conseils pour bichonner votre projet

La Charte Architecturale et Paysagère

Avant de concevoir votre projet, il est important de tenir compte des règles d'urbanisme en vigueur dans votre commune en consultant le document d'urbanisme de votre commune.

Par ailleurs, un document pédagogique réalisé en 2012 sous forme de fiches pratiques vous permettra de mieux imaginer votre projet dans le respect de l'architecture régionale : la Charte de Qualité architecturale et paysagère du Pays Charolais Brionnais que vous pouvez télécharger ici :



Un livret pour vous guider

Concilier intégration paysagère, qualité architecturale, goût pour l'architecture contemporaine et budget abordable... ici c'est POSSIBLE ! Même dans un territoire candidat au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Émile Goyard, étudiant en architecture, a imaginé deux exemples inspirants de construction et de rénovation qui démontrent que l'on peut avoir un projet contemporain qui s'intègre pleinement dans son écrin paysager. Une belle contribution à la candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO et un ouvrage très utile pour tous vos projets de vie en Charolais-Brionnais.

Vous trouverez dans ce livret des conseils et une démarche qui accompagneront votre réflexion et la définition de votre projet en harmonie avec le territoire... et vos envies !

